

Le grand écart des revenus agricoles

Depuis trois ans, les rémunérations des agriculteurs ont, en moyenne, augmenté grâce aux hausses des prix des produits agricoles. Une réalité qui masque des disparités très fortes et qui ne répond pas au malaise profond du secteur.

David Charpentier

LA COLÈRE monte dans les campagnes. Mais est-elle seulement mue par la question des revenus ? Sur les barrages et les blocages en cours, le problème des rémunérations est évidemment sur toutes les lèvres.

Pour autant, la réalité économique des agriculteurs est très disparate en fonction de leur type d'activité (élevage, maraîchage, culture céréalière), de la taille de leur exploitation et de la région dans

laquelle ils sont installés. D'après l'Insee, l'institut national des statistiques et des études économiques, la rémunération moyenne dans les 390 000 fermes en France (hors sylviculture) en 2021 s'élevait à 1 860 € par mois. Une moyenne qui cache de grandes différences : un éleveur bovin percevait 1 480 € mensuels quand son collègue viticulteur se rémunère à hauteur de 2 760 €, et le grand céréalier 2 150 €. L'éleveur de caprins, ovins ou équidés semble le plus souffrir avec seulement 680 €.

18 % d'entre eux sous le seuil de la pauvreté

Des niveaux X aux antipodes des chiffres qui ont circulé pendant la dernière campagne présidentielle, où le président-candidat Emmanuel Macron avait avancé qu'un tiers des agriculteurs gagnaient 350 € mensuels. « Je ne sais pas d'où provenait ce montant, s'étonne Jean-Marc Séronie, agronomiste indépendant. En tout cas pas d'une étude sérieuse. » À sa connaissance, 10 000 exploitants perçoivent le RSA (revenu de solidarité active), soit environ 2,5 % de la population agricole globale. L'insee, lui, avance que 18 % des agriculteurs vivraient sous le seuil de pauvreté en 2018, fixé cette année-là à 13 000 € par an pour une personne seule.

Quant à l'existence du salaire du conjoint ou de la conjointe perçu en dehors de l'activité agricole, il est devenu une réalité pour la moitié des foyers. 53 % d'entre eux perçoivent en moyenne 16 000 € annuels.

Tous les agriculteurs ne se rémunèrent donc pas si mal. A contrario, tous ne gagnent pas non plus bien leur vie. « Le revenu global de ce qu'on appelle la Ferme France a beaucoup baissé depuis les années 1960 mais il est stable depuis vingt ans, tem-



Barrage sur l'A 62 près d'Agen (Lot-et-Garonne), ce mardi. Le malaise du monde agricole pourrait ne pas se dissiper de sitôt, avec des prix, que ce soit du blé, du maïs ou du lait, qui s'écroulent en 2024.

père Jean-Marc Séronie. Et comme le nombre d'agriculteurs diminue (entre 1955 et 2020, il a été divisé par cinq), les revenus moyens par personne augmentent. Mais attention, cette moyenne masque des écarts très importants y compris au sein d'une même filière. » Et le spécialiste d'étayer ses propos en se basant sur l'exécution d'un exploitant, c'est-à-dire ce qui sert à l'agriculteur à la fois pour se payer, verser ses cotisations et investir : « La médiane se situe à 61 650 € par an. Le quart le plus élevé est au-dessus de 106 000 €, mais le quart le moins élevé est en dessous de 32 000 €.»

Un grand écart qui a tendance à s'accroître alors même que le secteur agricole sort de trois très bonnes années entre 2021 et 2023, marquées par la hausse des prix des matières premières provoquée par les effets con-

jugés de la guerre en Ukraine et de la loi EGAlim 2, garantissant un juste prix aux producteurs. Une période qui a pu mettre en sourdine les revendications dans les campagnes. Or, le malaise était bien là. Et pas seulement sur la question des revenus. Les journées vites les semaines à rallonge et l'absence de congés y participent. Quant à la question des retraites, elle alimente également la colère. Promis par une loi en 2023, le calcul des pensions – tou-

jours plus basses que la moyenne des Français – sur les vingt-cinq meilleures années n'est toujours pas appliqué, comme s'en est ému lundi le patron de la FNSEA, le principal syndicat.

« Un plan social silencieux dans nos campagnes »

« La baisse du nombre d'exploitations passé de 970 000 en 2001 à 390 000 aujourd'hui ressemble à un plan social silencieux. Nos territoires meurent à petit

Efficace, la loi EGAlim ?

« La loi EGAlim doit être intégralement respectée. » Bruno Le Maire a répété ce mardi ce qu'il avait déjà annoncé quelques jours plus tôt : un renforcement, et même le « doublement » des contrôles de la Répression des fraudes sur les contrats passés entre l'industrie agroalimentaire, la grande distribution et les producteurs agricoles.

Car parmi les éleveurs et agriculteurs mobilisés, certains s'interrogent sur l'efficacité de la loi EGAlim. En particulier le volet qui prévoit de « sanctuariser » le prix de la matière première agricole afin de préserver les revenus des producteurs. L'enjeu : éviter que l'agriculteur ne devienne la variable d'ajustement dans les

Combien gagnent les agriculteurs

Revenu mensuel moyen des exploitants agricoles en 2021*

Catégories	En 2021	Évolution sur un an**
Ensemble**	1 860 €	+11,7% ↑
Céréales et grandes cultures	2 150 €	+41,1% ↑
Culture de légumes, fleurs, plantes	2 800 €	0% ↔
Viticulture	2 760 €	-0,3% ↓
Arboriculture	2 440 €	+26% ↑
Production de bovins	1 480 €	+4,3% ↑
Production d'ovins, caprins, équidés, etc.	680 €	+15,4% ↑
Production de granivores	1 710 €	-26,6% ↓
Culture et élevage combinés	1 880 €	+15,4% ↑

En 2021, les exploitants agricoles imposables au régime réel ont tiré en moyenne 1 860 euros par mois de leur activité. Sur un an, leurs revenus ont progressé de 11,7% après deux années de baisse (-6% en 2020 et -2,3% en 2019).

* Délicats pris en compte. ** Imposés au régime réel. *** Par rapport à 2020 en euros constants.

Source : Insee - Le Parisien-Infographie.



Dans les comptes de Pierre, éleveur bovin

Montants mensuels

Revenus nets	
Pierre	500 €
Sa compagne	1500 €
Dépenses	
Loyer	450 €
Assurances	150 €
Énergie	100 €
Eau	50 €
Courses	650 €
Nounou	200 €
Croquettes pour chien	60 €
Téléphonie + Internet	120 €
Total des dépenses	1780 €
Économies et loisirs	220 €

Le Parisien-Infographie.

ÉLEVAGE | « J'arrive à me dégager 500 € par mois, c'est le minimum pour survivre »

Pierre, 35 ans, à la tête d'une exploitation en Saône-et-Loire

Enzo Guerin

VIVRE DE SA PASSION, quel qu'en soit le prix. Pierre, 35 ans, a choisi ce mode de vie au moment de reprendre l'exploitation de son père en Saône-et-Loire. Il élève, à l'année, plus de 200 vaches et veaux sur ses terres agricoles et vit dans une petite maison à proximité avec sa compagne et leur fille de 2 ans.

Sur son profil Facebook, Pierre partage les moments privilégiés que lui réserve son métier, comme la naissance d'une bête ou un coucher de soleil sur son troupeau. Mais derrière ces cartes postales se cache une réalité plus dure, à laquelle l'éleveur, comme beaucoup de ses confrères, est confronté au quotidien.

Si les revendications des agriculteurs sont variées, celles de Pierre se concentrent sur ses faibles revenus. « J'arrive à me dégager 500 € de salaire par mois », estime le père de famille. « C'est le minimum pour survivre. »

Des charges qui s'envolent

Chaque année, Pierre n'enregistre que deux rentrées d'argent importantes : au moment de revendre ses veaux bétouards, à 1 500 € pièce, et lorsque tombent les aides de la politique agricole commune (PAC). « On brasse beaucoup d'argent, mais il ne nous reste rien », constate l'éleveur. Durant ces périodes, il dit pouvoir toucher jusqu'à 100 000 €, avant que les charges, « qui ne font qu'augmenter », ne viennent faire fondre ce capital.

« Et la liste est longue », souffle Pierre, avant d'énumérer ces différentes dépenses. Il y a d'abord les raisons alimentaires des bêtes, qui se nourrissent essentiellement



Au quotidien, Pierre doit compter sur le revenu de son épouse. C'est elle qui « paie quasiment tout », concède-t-il.

de fourrages à base de plantes et de céréales. Les vaches de l'éleveur en mangent près de 1 kg par jour tandis que ses bêtes en engraissement en consomment quatre ou cinq fois plus. « En 2023, l'année de ces aliments coûtait 405 €, contre 282 € en 2020 », compare Pierre.

L'autre charge principale est le prix du gazole non roulier agricole (GNR), utilisé pour les tracteurs. « On payait ce carburant 0,80 € le litre en 2019, assure Pierre. Aujourd'hui, on le touche à 1,10 €. Mon tracteur roule huit heures par jour et six jours sur sept. Imaginez la note à la fin de l'année. » S'ajoutent ensuite les frais vétérinaires, le coût de la location des terres agricoles et les cotisations sociales.

Contraint d'économiser même sur le chauffage

Pour rester dans le vert et maintenir sa société à flot, Pierre ne peut s'offrir mieux qu'un salaire de 500 € net par mois. « Ma compagne paie quasiment tout », concède-t-il. Salariée dans une fromagerie,

elle gagne 1 500 €. Ils mutualisent leurs revenus pour subvenir à leurs besoins.

Avec 2 000 €, mensuels, le couple arrive tant bien que mal à boucler ses fins de mois. « Mais on ne peut pas se permettre d'avoir des goûts de luxe », glisse l'éleveur. Au vu de la flambée des prix de l'énergie, ils ont même décidé de faire l'impasse sur le chauffage à la maison. « Avec ce que ça coûte, on ne peut pas se le permettre, regrette Pierre. Le pire, c'est que notre maison est mal isolée. Mais on n'a pas le choix. On se réchauffe avec des feux de cheminée, et on brûle du bois à titre larégit. »

Leur fille de 2 ans, elle, dispose d'un petit poêle à pétrole dans sa chambre. « Quand je m'écoute parler, j'ai l'impression de vous lire les Misérables », constate Pierre. Mais c'est la réalité de notre quotidien. « Malgré ces difficultés évidentes, Pierre a toujours cherché à relativiser. « Oui, c'est vrai, on ne peut pas s'offrir des vacances au ski, sourit-il. Mais on ne manque de rien. »

feu », ose Arnaud Lemoine, directeur du Salon de l'agriculture qui doit ouvrir ses portes le 23 février à Paris. « Qui en est responsable, difficile de répondre, interroge-t-il. Les rémunérations sans doute mais pas seulement. C'est actuellement le chamboulement. Aucun secteur n'est à l'abri, que ce soit le bétail ou la viticulture où on arrache des vignes dans le Bordelais. Entre les aléas climatiques, les négociations

commerciales qui vont abou-tir le manque de reconnaissance de la part de la population, ce la fait beaucoup pour une seule profession. »

Et le malaise du monde agricole pourrait ne pas se dissiper de sitôt. « Tous les prix s'écroulent pour 2024 que ce soit le blé, le maïs, le lait ou le sucre », annonce Alessandra Kirsch, directrice des études chez Agriculture Strategies qui pronostique « une année délicate et des perspectives sombres ».



On brasse beaucoup d'argent mais il ne nous reste rien

Pierre

négociations commerciales impliquant industriels et enseignes de la grande distribution, soucieuses d'offrir au client le prix le plus compétitif possible. « On constate parfois que la loi a du mal à entrer dans les mœurs », estime Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA. Et puis, nos charges ont augmenté de 25 % sur deux ans, on ne peut pas être les seuls à rogner nos marges. » L'inquiétude est vive au sein de la filière

laitière. Yann Barbe, éleveur laitier dans les Vosges, a fait irruption lundi avec d'autres producteurs dans les allées d'un hypermarché pour retirer des rayons les produits d'industriels accusés de ne pas jouer le jeu, tels que Lactalis ou encore Savencia, groupe avec lequel l'Union des producteurs de lait des Vosges n'a pas réussi à s'accorder. « On est le 22 janvier, et je ne sais pas encore combien

me sera payé le lait produit depuis le début de l'année », dit l'éleveur. Quelques signaux positifs existent toutefois : les Magasins U ont annoncé le renouvellement pour cinq ans de leur contrat avec le groupement de producteurs Biolatt. Les négociations sont plus laborieuses en revanche entre Lactalis et les producteurs laitiers, qui l'accusent de tirer les prix vers le bas. L'industriel

explique « répondre aux demandes de déflation de [ses] clients grandes et moyennes surfaces », en proposant « une inflation plus modeste qui respecte les indicateurs de coût de production utilisés jusqu'alors [...] et appliquant strictement les dispositions d'EGallim ». La faute à la grande distribution, donc ? Ce représentant d'une enseigne proteste : « Il ne faut pas faire croire que l'on peut s'arranger entre nous.

Toutes les enseignes ont eu des amendes pour non-respect de la loi EGallim. Et non, le distributeur ne peut pas imposer un prix dans la négociation. » La députée Renaissance Sandrine Le Feur, elle-même cultivatrice en Bretagne, alimenterait d'ailleurs le régime des amendes « pour qu'elles aient un impact réel sur le chiffre d'affaires ». Elle reste convaincue que la loi, qu'elle a contribué à élaborer, est « une bonne loi », même s'il

est encore « difficile d'avoir du recul sur ses effets, l'inflation et la crise sanitaire ayant biaisé les choses ». « La problématique, c'est que les producteurs sont face à une grande distribution très forte et très concentrée », note-t-elle. Et de se rappeler les propos d'un distributeur à l'époque où elle travaillait sur le texte de loi : « Faites votre loi, on trouvera le moyen de la détourner. » Gwenaél Bourdon